



## Règles d'utilisation du site internet dicimeme.bzh par les professionnels des filières alimentaires de proximité

### **1. Conditions générales d'utilisation**

Le site internet dicimeme.bzh est un outil de promotion et d'information sur les filières alimentaires de proximité du Pays de Brest.

Les services du site dicimeme.bzh sont proposés gratuitement aux professionnels des filières alimentaires de proximité du Pays de Brest afin de développer leur visibilité commerciale.

Les professionnels des filières alimentaires de proximité du Pays de Brest potentiellement concernés sont : agriculteurs, professionnels de la mer (pêche, conchyliculture, récolte d'algues alimentaires), commerçants et magasins de producteurs, restaurateurs, artisans des métiers de bouche, réseaux de distribution de paniers et AMAP.

L'usage du site internet dicimeme.bzh par les professionnels des filières alimentaires de proximité du Pays de Brest nécessite a minima un ordinateur, une adresse e-mail et une connexion internet.

### **2. Procédure d'inscription**

Pour bénéficier des services du site internet dicimeme.bzh, les professionnels des filières alimentaires de proximité du Pays de Brest doivent respecter plusieurs critères d'éligibilité et s'engager sur leurs pratiques professionnelles ainsi que sur leur contribution active au site dicimeme.bzh.

Les professionnels peuvent s'inscrire sur le site dicimeme.bzh via un formulaire en ligne. Si leur inscription est validée après instruction par l'éditeur du site et ses partenaires, les professionnels disposent d'un espace dédié sur le site pour promouvoir leur activité en circuits courts sur le Pays de Brest : présentation générale, gamme de produits, circuits de distribution ou fournisseurs, informations pratiques, gestion d'agenda et production d'actualités.

### **3. Editeur du site et partenaires**

Le pôle métropolitain du Pays de Brest est éditeur du site internet dicimeme.bzh. Ce site est édité avec le soutien de la Région Bretagne et en partenariat avec les communautés du Pays de Brest (Brest métropole et les communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, du Pays de Lesneven-Côte des Légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de l'Aulne Maritime et de la Presqu'île de Crozon), la Chambre d'agriculture, la Maison de la bio, la Chambre de métiers, la CCI Brest et le Parc naturel régional d'Armorique.

### **4. Responsabilité de l'éditeur**

Le pôle métropolitain du Pays de Brest et ses partenaires mettent en œuvre des moyens raisonnables pour offrir aux internautes des informations fiables et vérifiées. Cependant, malgré les moyens mobilisés et les soins apportés, le site peut comporter des inexactitudes, des défauts de mise à jour ou des erreurs.

Dans ce cadre, le pôle métropolitain et ses partenaires ne sauraient être tenus responsables des dommages directs ou indirects relatifs à la relation commerciale engagée via le site entre les professionnels des filières alimentaires de proximité et les internautes.

## **5. Vie privée et données personnelles**

Les informations sur le site internet dicimeme.bzh font l'objet d'un traitement informatique destiné à promouvoir auprès des internautes les filières alimentaires de proximité du Pays de Brest.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par écrit en vous adressant par courriel à l'adresse [contact@dicimeme.bzh](mailto:contact@dicimeme.bzh)

## **6. Durée des services et désinscription**

Les services du site internet dicimeme.bzh sont souscrits pour une durée indéterminée. Les professionnels des filières alimentaires de proximité peuvent se désinscrire du site à tout moment sur simple demande formulée à l'adresse [contact@dicimeme.bzh](mailto:contact@dicimeme.bzh). La désinscription entraîne la suppression du compte du professionnel, qui n'a alors plus accès aux services du site internet dicimeme.bzh et aux outils de promotion associés.

## **7. Motifs de refus et d'exclusion des professionnels**

Le pôle métropolitain du Pays de Brest et ses partenaires opèrent une sélection et un suivi des professionnels des filières alimentaires de proximité qui souhaitent s'engager sur le site internet dicimeme.bzh.

Dans ce cadre, le pôle métropolitain est habilité à refuser la candidature ou à exclure tout professionnel ne respectant pas tout ou partie de la charte d'engagement du site. En cas de refus ou d'exclusion, le professionnel ne pourra exercer aucun recours contre le pôle métropolitain ou ses partenaires.

## **8. Charte d'engagement et ligne éditoriale**

Le pôle métropolitain du Pays de Brest se réserve le droit de modifier à tout moment la charte d'engagement et les conditions d'utilisation du site internet dicimeme.bzh afin de répondre aux objectifs des partenaires à l'initiative du projet : le développement et la promotion des filières alimentaires de proximité du Pays de Brest.

Le professionnel inscrit sur le site dicimeme.bzh sera informé de ces modifications par tout moyen utile. S'il n'accepte pas les modifications, il doit se désinscrire du site internet dicimeme.bzh (voir modalités à l'article 6).

Le pôle métropolitain du Pays de Brest est également en droit de créer, modifier, réutiliser ou supprimer tout contenu présent sur le site dicimeme.bzh afin de promouvoir ce site et d'assurer le respect et la qualité de sa ligne éditoriale.

## **9. Logotype et charte graphique**

L'usage du logotype et des supports de promotion du site internet dicimeme.bzh est réservé exclusivement aux professionnels inscrits sur le site internet dicimeme.bzh (dont la pré-inscription a été validée par le pôle métropolitain, voir article 2).

L'usage du logotype est soumis à des règles présentées dans la charte graphique dicimeme.bzh. Ces règles doivent être respectées pour assurer une lisibilité de la marque dicimeme.bzh et une cohérence dans son déploiement.